Gestionnaire de chantiers de patrimoine (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine | Construction - Travaux

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous avez toujours été passionné / passionnée par l'histoire mais aussi la construction ? Châteaux, remparts, églises et bâtiments anciens ont toujours eu de l'effet sur vous ? Alors pourquoi ne pas apprendre à leur donner une seconde jeunesse grâce à cette formation de Gestionnaire de chantiers de patrimoine !

Le Gestionnaire et la Gestionnaire de chantiers de patrimoine développe des compétences d'analyse et de gestion relative à la**mise en œuvre de techniques pour des travaux de conservation et de restauration**. Ils disposent des qualités d'observation et des **connaissances techniques** requises. Ils connaissent les **procédures en Région wallonne** qui leur permettent de connaitre et d'analyser les bâtiments anciens patrimoniaux, leurs pathologies et de gérer un chantier patrimoine.

Au cours de cette formation de Coordination et d'Encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Gestionnaire de chantier de patrimoine :

Assurer la conservation et la restauration d'un bien immobilier: vous analysez et respectez le bâti ancien existant et son contexte. Vous respectez le contexte constructif lors des travaux de restauration. Vous appliquez les réglementations PEB au patrimoine, les législations et procédures du patrimoine.

Diagnostiquer les travaux de restauration d'un chantier patrimoine: vous analysez, faites appliquer des techniques de restauration du patrimoine pour chacun des métiers de la construction.

Suivre les travaux d'un chantier patrimoine, les coordonner, les planifier: vous planifiez des travaux de chantiers patrimoine et présentez des réalisations techniques de restauration du patrimoine.

Encadrer et coordonner le personnel d'une équipe: vous communiquez dans le cadre de relations professionnelles, coordonnez des chantiers patrimoine en intégrant les différents métiers que ce projet comporte et gérez les spécificités d'un chantier.

Alors si vous souhaitez vous perfectionner pour apporter votre pierre à l'édifice, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 40h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées. »

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.
Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion)* liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une entreprise de construction ou une administration publique

Gestionnaire de chantiers de patrimoine indépendant / indépendante

Coordinateur / Coordinatrice de projets liés au patrimoine

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi)Contact client Variété de projets

Travail en autonomie ou en équipe Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes *(https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes)* .

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis à la formation de coordination et d'encadrement **« Gestionnaire de chantiers patrimoine »** la personne qui possède :

- soit un diplôme de la formation de chef d'entreprise (maçon, menuisier, charpentier, couvreur, entrepreneur général)
- soit un diplôme de bachelier en construction
- soit un titre de compétences validé (titres officiels de compétences validées ou acquises en formation (par exemples : certificat de compétences acquises en formation, certificat de formation professionnelle spécifique, titres de validation de compétences)
- soit une expérience probante d'au moins 3 ans.

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un des diplômes ou certificats ci-avant peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'IFAPME, s'ils sont titulaires d'un certificat d'apprentissage ou du certificat de l'enseignement secondaire du second degré (C2D) et qu'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois années, dans une profession en lien avec la formation choisie, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la formation. Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

S'il devait apparaître que le nombre d'inscrits est trop élevé au regard de la capacité des classes de cours, un entretien de motivation servira de base pour réguler les inscriptions.

Cet entretien d'admission portera sur :

- la connaissance de notions générales du patrimoine et du bâti ancien ;
- les aptitudes d'observation du candidat par rapport aux bâtiments anciens ;
- l'esprit critique du candidat face à des interventions de rénovation et de restauration;
- la motivation du candidat pour le patrimoine et le métier.

Le nombre d'apprenants par formation est limité à 12 par an.

Aptitudes

Le "Gestionnaire de chantiers patrimoine" connaît les spécificités de l'architecture et du bâti ancien de nos régions, les principes constructifs et matériaux utilisés afin de mieux comprendre les techniques de restauration prescrites lors d'un chantier de restauration.

Il diagnostique et comprend les pathologies et dysfonctionnements d'un bâtiment ancien et peut appliquer les principes de conservation et de restauration en respectant les données des études préalables.

Il assure le suivi de chantiers de conservation et de restauration pour une entreprise en collaboration avec le maître d'ouvrage et les différents corps de métier intervenant sur le chantier. Il coordonne des projets, des équipes et assure une marche à suivre planifiée dans une approche globale de la conservation ou de la restauration.

Il veille à respecter les fondamentaux de la préservation du patrimoine. Outre les cahiers des charges établis, les plans, les relevés… les spécificités des bâtiments anciens et/ ou classés de nos régions et particulièrement en Wallonie ainsi que la législation en Région wallonne, la philosophie des chartes internationales et les notes techniques constituent pour lui des guides de travail.

Il connaît les différents métiers et corps d'état intervenant sur chantier, ce qui lui permet avec ses connaissances techniques, de définir, de coordonner et de planifier une marche à suivre. Au départ de situations concrètes, de réalités de chantier, il participe à la prise de décisions pour une meilleure gestion de chantiers patrimoine.

Sur base des compétences acquises en formation, le souhait est d'améliorer la qualité d'exécution des chantiers de restauration en permettant aux gestionnaires de chantiers d'acquérir les connaissances techniques du contexte patrimonial et de son bâti ancien.

Programme

Cette formation est une spécialisation

Cours professionnels :

K39/25 Module transversal de coordination et d'encadrement (24h)

K39/25 Gestion de chantiers patrimoine (35h)

K39/25 La couverture (28h)

K39/25 Le bois : charpente et structure (21h)

K39/25 Les pierres (28h)

K39/25 La chaux et ses applications (42h)

K39/25 Les décors intérieurs (28h)

K39/25 Les métaux dans le bâti (14h)

K39/25 Stage d'observation (rapport et présentation travail écrit) (40h)

K39/25 Suivi de l'examen pratique (12h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE/)*, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)*

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent) penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre Centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.